

# Prêt d'honneur Initiative Orne

La « plateforme » INITIATIVE ORNE, intervient auprès des **créateurs/repreneurs** d'entreprises par la mise en place :

- d'un prêt d'honneur à taux zéro accordé à **titre personnel**,
- d'un accompagnement sous forme de **parrainage** ou de **suivi après l'installation**.

Le prêt d'honneur ne finance pas un élément précis du projet, mais participe globalement à son financement. Le projet doit présenter une cohérence d'ensemble. Il doit être **ancré sur le territoire** et participer à son développement économique.

Il ne remplace pas le prêt bancaire. Au contraire, il a pour vocation de **compléter l'apport financier** du porteur de projet et de faciliter ainsi son accès au financement bancaire.

INITIATIVE ORNE est membre du réseau national FRANCE INITIATIVE.

## Bénéficiaires

- Les porteurs de projets qui créent ou reprennent une entreprise sur le territoire du Département de l'Orne ou sur la partie sarthoise du Pays d'Alençon.
- Le porteur de projet doit justifier d'une connaissance indéniable dans le domaine d'activité qu'il envisage d'exercer. Il doit détenir les diplômes, agréments ou autorisations nécessaires à l'exercice de son activité et il doit justifier d'un minimum de formation à la gestion d'entreprise (stages des chambres consulaires) ou d'une expérience équivalente.
- Toutes les activités économiques sont éligibles, à l'exception de la production agricole sans transformation de produits.
- Autre restriction : en milieu urbain, l'éligibilité des activités de commerce ou de services est appréciée au cas par cas, en fonction du tissu économique existant.
- L'entreprise doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 18 mois.

## Modalités

- Le prêt d'honneur est un prêt à taux zéro qui est toujours accordé à titre personnel
- Le montant maximum qui peut être accordé par le Comité local d'engagement (C.L.E.) est de 15.000 €. Dans certains cas, il peut être complété par un prêt départemental de même montant.
- Le prêt d'honneur est remboursable par mensualités constantes sur une durée maximale de 5 ans, avec un éventuel différé.
- Le bénéficiaire a la possibilité de souscrire une assurance sur son prêt pour couvrir les risques de décès, invalidité ou incapacité temporaire.

# Demande et décision

- La demande est présentée sous la forme d'un dossier accompagné de divers documents complémentaires en fonction des paramètres du projet.
- Le « parcours » habituel est le suivant :

<b>Accueil par un organisme d'accompagnement</b> Initiative Orne - Chambre consulaires – Pays – Expert-comptable ou organisme de gestion,...	Informations Conseils Etude de marché Définition des besoins Prévisionnel et montage financier
<b>Montage du dossier de demande</b>	Collecte des éléments et mise en forme du dossier Transmission au Comité local d'engagement (CLE)
<b>Réunion du Comité Locale d'Engagement (CLE)</b> 5 CLE répartis sur le territoire de l'Orne Chaque CLE est composé de chefs d'entreprises, experts et techniciens	Le candidat présente son projet et répond aux questions qui lui sont posées  Le CLE décide de l'accord du prêt, du montant, de la durée et des modalités de parrainage ou de suivi
<b>Création ou reprise effective de l'entreprise</b>	Création juridique et immatriculation Mise en place des financements
<b>Mise en place du prêt d'honneur</b>	Signature de convention Echéancier des remboursements
<b>Accompagnement post-installation</b>	Mise en place du parrainage ou du suivi Signature d'une charte de parrainage Mise en relation parrain / chef d'entreprise



## Initiative Orne

Hôtel du Département  
25 boulevard de Strasbourg  
61000 Alençon

Tél. : 02 61 72 01 00

[contact@initiative-orne.com](mailto:contact@initiative-orne.com)